

DUTREIL EN PME/ETI FAMILIALES

www.finadoc.com - 2022

PRINCIPES

Objectif : favoriser la transmission familiale avec deux volets :
- garder les entreprises familiales après un décès
- pérenniser les entreprises par des donations

Décoûte de 75% de la valeur d'entreprise sous réserve :
- d'un engagement collectif de conservation des titres de 2 ans
- puis d'un engagement individuel de conservation des titres de 4 ans, portant sur un dirigeant effectif

Entreprises industrielles, commerciales, artisanales, mais pas les pures holdings patrimoniales et/ou non animatrices

On peut faire des apports de titres donnés sous Dutreil à condition que la holding reprenne les engagements initiaux

VOLET SUCCESSION

Max 6 mois post-décès, le délai collectif est réputé acquis.
Il reste le délai individuel de 4 ans

Valorisation de l'entreprise

- Quelle méthode ?
- Qui décide de la valorisation ?

Le(s) enfant(s) repreneur(s) seront-ils à 4 ans après ?
Seront-ils dirigeants ?

VOLET DONATION

Détermination d'un ou des enfants dirigeants post-donation

Veiller aux équilibres civils dans les donations quand tous les enfants ne sont pas intéressés par l'entreprise = avoir un patrimoine disponible à donner

La volonté de transmission doit primer sur le fiscal

Ne pas donner si cela pouvait poser des soucis d'actionariat ou de dirigeance

Paiement possible des droits de donation différé (5 ans) et fractionné (10 ans) à un taux très bas

GESTION DES RISQUES

Eviter la cession avant 4 ans

- Sinon reprise des droits économisés

Valorisation de l'entreprise

- Fiabilité de la méthode
- Cohérence entre branches familiales
- Eviter de trop jouer sur les décotes

Mouvements de titres autorisés entre actionnaires familiaux

Apports à holding sous conditions

Pacte bien rédigé au départ, et suivi régulier
(il n'y a pas de nécessité de faire signer un pacte tous les ans)

Attention au pacte Dutreil de conseils juridiques qui n'ont aucun effet pratique

CONSEILS

Le bon conseil juridique qui comprend les enjeux

- familiaux
- entreprise
- conséquences fiscales si plus d'engagement individuel
- conséquences si cession
- Pas de banque à faire entrer dans ces réflexions

suivi annuel

- fiscal
- juridique
 - contentieux
 - jurisprudence

Cohérence globale du rédacteur avec les enjeux de l'entreprise et de la famille

Savoir rédiger / initier un vrai pacte d'actionnaires